

Environnement Numérique des Collèges des Hauts-de-Seine (ENC)

Présentation campagne PASS+ 2017-2018

30 mai 2017

Pôle Education, Sports et Construction

Bilan campagne PASS Hauts-de-Seine 2016-2017

La campagne 2016-2017 en quelques chiffres

- 46 229 Pass délivrés dont 34 522 utilisés
- 2,2 millions d'euros de Pass consommés
- 58 000 tickets (45 % à 10 € ; 44 % à 70 € et 11 % autres montants)
- Pass moyen 65,37 €
- 972 organismes affiliés
- Numéro vert : 5 000 appels traités

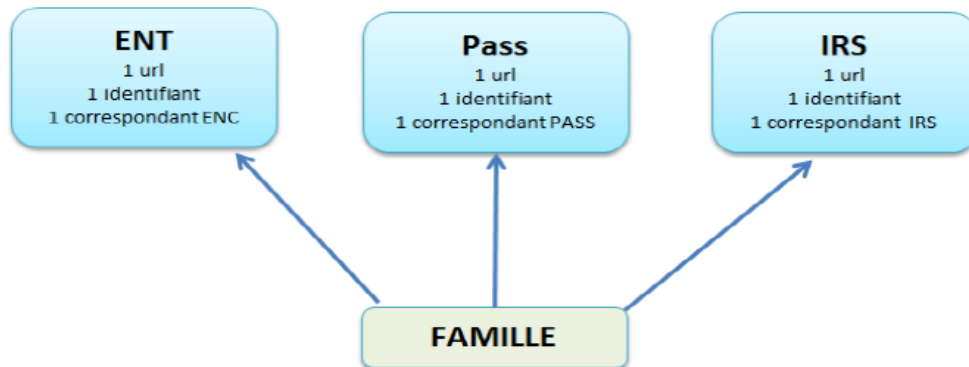
Pourquoi faire évoluer le Pass HdS ?

- Un dispositif qui a plus de dix ans d'existence
- Des demandes récurrentes de revalorisation du montant
- Augmenter le montant pour les élèves boursiers
- « Aller chercher » les collégiens qui ne pratiquent aucune activité en faisant davantage de communication envers les familles
- Mener un travail de fond sur l'incitation à la pratique d'activités culturelles
 - Pour mémoire, dans le dispositif actuel, la pratique d'activités culturelles correspond à 20% de la consommation
- Proposer de nouveaux services
- Simplifier la relation à l'utilisateur

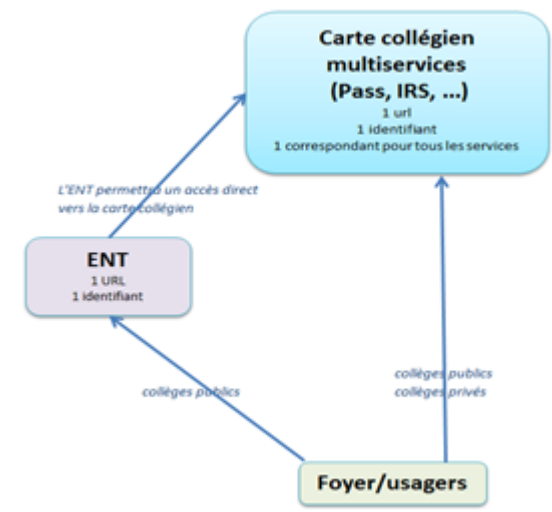
Une simplification de la relation à l'utilisateur

Souhait de la collectivité d'apporter de nouveaux services innovants et à valeur ajoutée aux familles, tout en simplifiant la relation à l'utilisateur

Aujourd'hui



2017-2018



Le PASS +

Pass⁺
hauts-de-seine

plus de loisirs, plus de libertés

Nouveau
80€

passplus.hauts-de-seine.fr

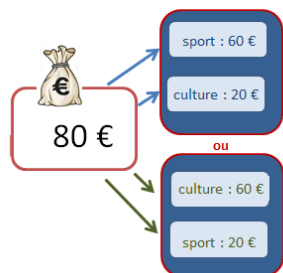
Le PASS +

- Un dispositif dans la continuité du PASS ;
- Un dispositif modernisé et mis en cohérence avec les autres dispositifs éducatifs ;
- Une carte collégien regroupant l'ensemble de l'offre éducative du Département envers les collégiens.

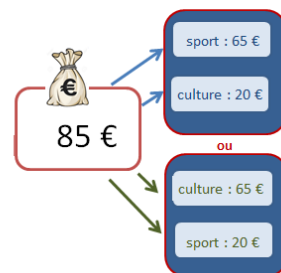
Trois avantages PASS+

1 - Une aide financière revalorisée pour les activités extrascolaires

 Collégien non boursier



 Collégien boursier



2 - Un service de soutien scolaire en ligne gratuit sur demande des familles

3 - Des bons plans (invitations, réductions ...)

Les bénéficiaires


Ce qui change :

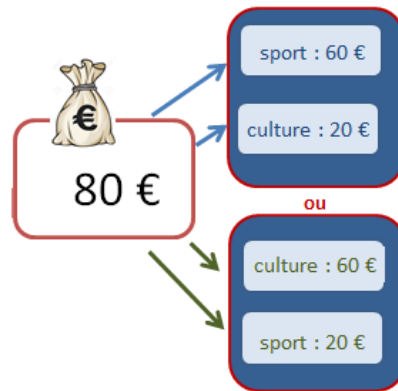
- Une seule inscription avec photo pour plusieurs services ;
- Un montant revalorisé de l'aide financière ;
- Une recherche améliorée d'organismes affiliés ;
- Un calendrier étendu ;
- Les collégiens scolarisés dans le 92 mais domiciliés hors 92 bénéficieront aussi du PASS+ ;
- De nouveaux services proposés par le PASS+.

Pas de carte pour cette première année

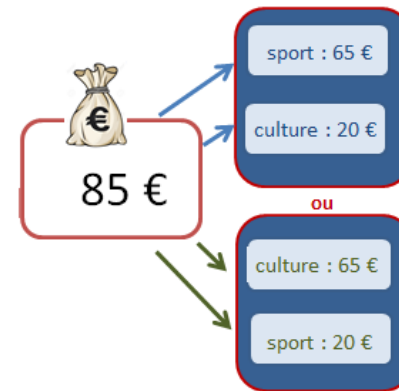
Les services proposés aux collégiens et aux familles (1/2)

2 porte-monnaie électroniques fléchés

 Collégien non boursier



 Collégien boursier



11 980 élèves boursiers dans le Département

Les familles décideront elles-mêmes de la répartition des porte-monnaie électroniques en respectant le découpage proposé

Soutien scolaire en ligne

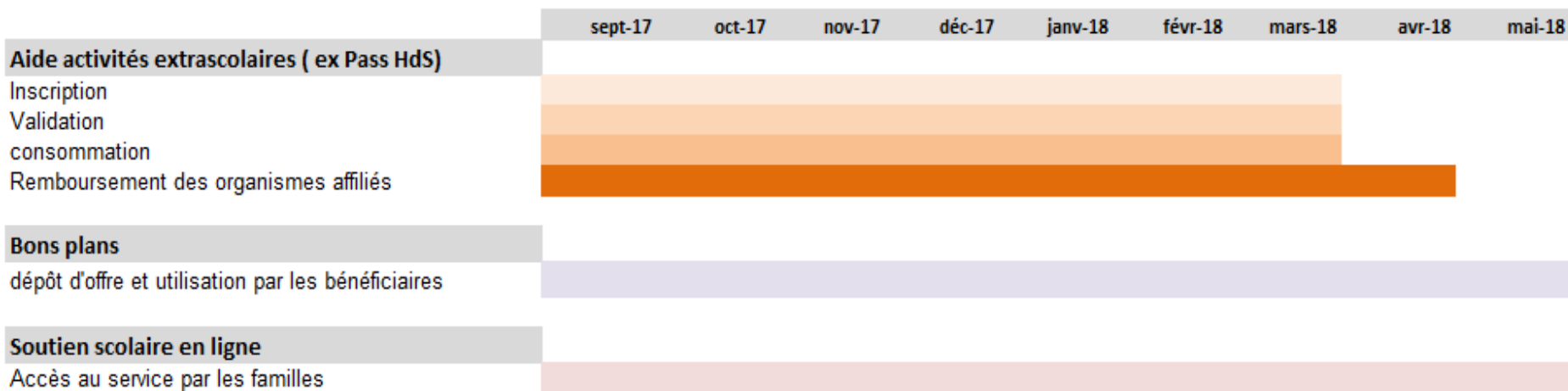
- A compter d'octobre 2017, service en ligne de soutien scolaire pour tous les collégiens
- Service accessible depuis le compte PASS+ ou par l'ENT pour les collèges publics

Bons plans proposés par la collectivité pour les collégiens et/ou la famille

- Théâtres, festivals, concerts, matchs ...

Planning d'ouverture des services

Planning ouverture des services PASS+ 2017-2018



Les organismes affiliés

L'affiliation

- **19 juin 2017** : vote par le Conseil départemental de la liste des organismes affiliés (1 078) ;
- **3 juillet 2017** : envoi d'un courriel d'affiliation aux 1 078 organismes pour la signature de convention en ligne.
 - Tous les organismes, même ceux qui étaient déjà affiliés au Pass Hauts-de-seine, devront signer la convention
 - Le numéro vert accessible à partir du 3 juillet 2017

Ce qui change

- **Une aide revalorisée** : Les collégiens bénéficieront de deux porte-monnaie électroniques au lieu d'un seul : un pour les activités sportives et un autre pour les activités culturelles. Les familles devront flécher le montant des deux porte-monnaie électroniques.
- **Une nouvelle adresse** : <https://passplus.hauts-de-seine.fr>
- **Une meilleure visibilité** :
 - La possibilité d'indiquer des informations pratiques consultables par les familles : jours et horaires d'ouverture, tarifs etc...
 - Une géolocalisation des organismes
 - La possibilité d'indiquer plus de 3 activités

Ce qui ne change pas

- La signature électronique des conventions d'affiliation : envoi des courriels pour effectuer la démarche en ligne le 3 juillet 2017.
- La signature de la convention active l'espace affilié avec un identifiant et un mot de passe.
- La demande de remboursement des PASS+ dans l'espace affilié.
- La date de validité du PASS+ : 31 mars 2018.
- La date de fin de demande de remboursement : 30 avril 2018.
- Le virement bancaire tous les 15 jours selon les demandes de remboursements effectuées.

Les correspondants communes

Le rôle du correspondant commune

- Faire la promotion du dispositif Pass+ auprès des structures sportives et culturelles de la commune ;
- Proposer des organismes remplissant les critères d'affiliation dans le cadre de la campagne annuelle d'affiliation ;
- **Rappel des critères :**
 - être un organisme à but non lucratif ou appartenir au secteur marchand, et offrir aux collégiens des activités sportives ou culturelles en rapport avec les programmes des classes de la 6e à la 3e ou les intérêts des collégiens ;
 - respecter le principe de laïcité ;
 - offrir un égal accès aux filles et aux garçons ;
 - disposer d'une expérience suffisante (d'au moins 2 années à la date de la signature de cette convention).

Les correspondants collèges

Le rôle du correspondant collègue :

- Les correspondants sont presque tous désignés pour la campagne 2017/2018 : 13 nouveaux
- Faire la promotion du Pass +
- Vérifier et valider les inscriptions
 - à noter que la période de validation est étendue par rapport au précédent dispositif
- Aider les collégiens si difficulté d'accès à internet pour :
 - l'inscription : bulletin papier, conseils...
 - l'impression des tickets

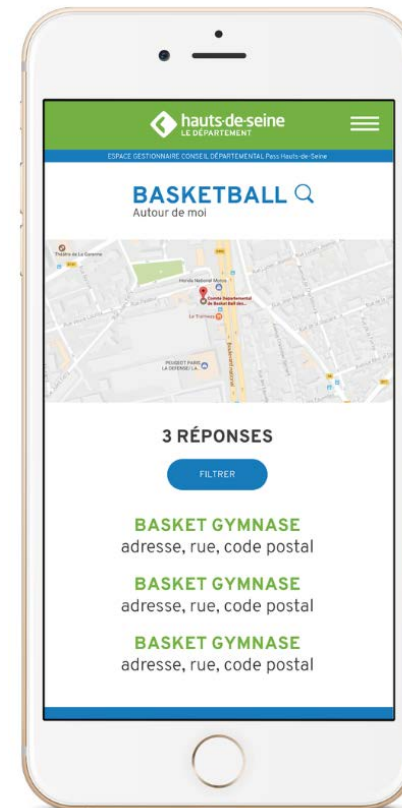
Les documents de communication à destination :

- Du collégien : 1 flyer
- Du collège : 4 affiches
- De l'organisme affilié : 2 affiches, 1 autocollant

(Envoi des documents en juin pour les affiliés et fin août pour les collèges)

Autre nouveauté à court terme

Une application mobile (début 2018)



Intégration de l'inscription à la restauration scolaire

(Rentrée 2018-2019)

➤ Inscription à la restauration scolaire

- L'inscription au dispositif PASS+ permettra l'accès à l'ensemble des services proposés aux collégiens, dont la restauration scolaire à partir de 2018-2019.
- Tous les collégiens et adultes des collèges publics seront concernés par cette nouvelle procédure d'inscription simplifiée.

➤ La carte PASS+ sera également le badge d'accès à la restauration scolaire

- Pour tous les collégiens et adultes des collèges publics (DSP et UCP) inscrits.



[https:// passplus.hauts-de-seine.net](https://passplus.hauts-de-seine.net)

Numéro Vert : 0 800 076 092

du lundi au vendredi

de 9h00 à 19h00

Merci de votre attention